

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la commune de Pougne – Herisson**



**Procès –verbal de la Séance**  
**Du 14 décembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le, 14 décembre, le Conseil Municipal de Pougne-Hérison, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie à 18h00, sous la présidence de M. Guillaume MOTARD, maire.

Nombre de Membres  
En exercice : 9  
Présents : 8  
Votants : 8

Date de Convocation : 9 décembre 2022

**Présents** : MOTARD Guillaume, CAQUINEAU Bernard, DUGUET Amandine, BRANDEAU Corinne, BRETEAUD Arnaud, LUCET François, MEUNIER Pierre

**Absents** : CHARGÉ Rémi, excusé

**Pouvoir** :

**Secrétaire** : M. CAQUINEAU Bernard est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le maire passe à l'ordre du jour

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Devis intervention fauconnier pour pigeons (présence du fauconnier)
- 2- Devis passerelles
- 3- Tarifs locations salles communales
- 4- Demande subvention APEL Sainte Marie – Saint Joseph de Secondigny
- 5- Convention CCPG groupement de commande matériel informatique 2023
- 6- Retour réunion commune nouvelle
- 7- Bulletin municipal
- 8- Décorations de Noël
- 9- Vœux du maire
- 10- Point nombril + invitation 27 janvier 2023
- 11- Questions diverses

**1-Devis intervention fauconnier pour pigeons (présence du fauconnier)**

M. Gérald DENEAU est venu présenter son devis de piégeage et effarouchement des pigeons qui viennent se poser sur le toit de l'église de Pougne et sur les bâtiments alentours, causant, en plus d'un problème sanitaire, une dégradation de la toiture de l'église causée par les fientes et le grattage des enduits par les pigeons.

Sa prestation s'effectuera en plusieurs étapes :

- 1- Dans un premier temps un piégeage intensif des pigeons pour réguler la population. Les cages seront relevées tous les jours. L'emplacement de ces cages sera étudié pour optimiser le piégeage
- 2- Dans un second temps, l'effarouchement des pigeons restant grâce à des rapaces.

Cette méthode est naturelle, aucune utilisation de poison, arme...

Le projet final de M. DENEAU est d'essayer de réintégrer des rapaces, prédateurs naturels des pigeons, dans les bourgs, en posant des nichoirs et perches à rapaces.

Vu le code des collectivités territoriales,  
Vu le code de la commande publique,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis le mieux disant pour la prestation de fauconnerie :

- L'entreprise WGS effarouchement pour un montant de 1480,00€ TT pour une prestation sur une période d'un mois
- L'entreprise WGS effarouchement pour un montant de 2217,69€ TT pour une prestation sur une période d'un an

Il propose au Conseil de délibérer

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **D'accepter** le devis de l'entreprise WGS effarouchement pour un montant de 2217,69€ TT pour une prestation sur une période d'un an
- **D'autoriser** le Maire à signer le devis ainsi que tout document afférent à ce dossier

## 2-Devis passerelles

Vu le code des collectivités territoriales,  
Vu le code de la commande publique,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis le mieux disant pour la construction et pose de passerelles dans le cadre de l'appel à projet Nature et Transition :

- L'entreprise Fabric du Châtaigner pour un montant de 9167,50€ HT, soit 11001,00€ TTC
- L'entreprise Bois Loisirs Créations pour un montant de 53400,00€ HT, soit 64080,00€ TTC

Il propose au Conseil de délibérer

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **D'accepter** le devis de l'entreprise Fabric du Châtaigner pour un montant de 9167,50€ HT, soit 11001,00€ TTC
- **D'autoriser** le Maire à signer le devis ainsi que tout document afférent à ce dossier

## 3-Tarifs locations salles communales

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il convient de revoir les tarifs de location des salles communales. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les tarifs de location des salles communales comme suit :

LOCATION		Personnes commune		Personnes hors commune	
		Journée	Week-end	Journée	Week-end
<b>Salle de Hérisson</b> (100 personnes)	Repas	150,00 €	225,00 €	200,00 €	300,00 €
	Chauffage	50,00 €	75,00 €	50,00 €	75,00 €
	Vin d'honneur	90,00 €		105,00 €	
	Réunion	60,00 €		90,00 €	
	Associations communales (1 gratuité par an)	60,00 €	90,00 €		
<b>Salle de Pougne</b> (40 personnes)	Repas	80,00 €	120,00 €	100,00 €	150,00 €
	Chauffage	30,00 €	45,00 €	30,00 €	45,00 €
	Jeunes de -20 ans	40,00 €	60,00 €		
	Vin d'honneur	70,00 €		80,00 €	
	Réunion	40,00 €		70,00 €	
	Associations communales (1 gratuité par an)	40,00 €	60,00 €		

**Tarif pour la vaisselle :**

- Salle d'hérisson : 15€
- Salle de Pougne : 10€

**Tarif de nettoyage appliqué en cas de salle rendue non nettoyée après location :**

- Salle d'hérisson : 110€
- Salle de Pougne : 80€

**Tarif vaisselle détériorée :**

- Assiette : 6,10€
- Verre, fourchette, grande cuillère : 1,50€
- Couteau : 4,60€
- Petite cuillère, tasse : 0,90€

**Ces tarifs seront mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

<b>4-Demande subvention APEL Sainte Marie – Saint Joseph de Secondigny</b>
--

L'APPEL Sainte Marie – Saint Joseph de Secondigny demande une subvention pour l'année scolaire 2022-2023. 3 enfants de la commune sont scolarisés à l'école primaire Sainte Marie, et 11 enfants de la commune scolarisés au collège Saint Joseph

Afin d'étudier la demande de subvention, le conseil municipal demande à l'APPEL de transmettre la liste des enfants, le bilan financier, et le projet pédagogique 2022-2023.

Ce point fera l'objet d'une nouvelle étude lors du prochain conseil municipal

<b>5-Convention CCPG groupement de commande matériel informatique 2023</b>
--

**ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES****CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

Dans l'objectif d'obtenir de meilleurs tarifs pour l'achat de matériels informatiques, il est envisagé de constituer un groupement de commandes permettant de coordonner et d'optimiser la passation du marché public sur le premier trimestre 2023 afin de répondre aux besoins de plusieurs collectivités.

Ces collectivités sont : La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, Adilly, Allonne, Amailloux, Azay-sur-Thouet, Châtillon-sur-Thouet, Doux, Fénerly, Fomperron, La Chapelle-Bertrand, La Ferrière-en-Parthenay, La Peyratte, Le Retail, Le Tallud, Lhoumois, Ménigoute, Parthenay, Pompaire, Pougne-Hérison, Saint-Aubin-le-Cloud, Saint-Germain-de-Longue-Chaume, Oroux, Saurais, Secondigny, Thénézay, Vasles, Vautebis, le Centre Communal d'Action Sociale de Parthenay et le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Parthenay-Gâtine.

Considérant la nécessité de poursuivre l'effort de diminution des coûts de gestion, il convient de constituer un nouveau groupement de commandes pour l'acquisition de matériels informatiques.

Une convention de groupement de commande fixe les modalités de fonctionnement et désigne la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine comme « coordonnateur du groupement », qui sera chargé de passer, signer et notifier l'accord cadre à bons de commande, étant entendu que chaque membre assumera financièrement les frais relatifs à l'acquisition de ses propres fournitures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la constitution du groupement de commandes pour l'achat des matériels informatiques et d'y adhérer,
- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

## 6-Retour réunion commune nouvelle

Retour suite à la réunion du 7 décembre 2022 entre les élus des communes intéressées par ce projet.

M. BALAVOINE, Conseiller aux Décideurs Locaux de la DDFIP 79 est intervenu sur l'organisation d'une commune nouvelle sur le plan des finances.

Le projet est cohérent sur ce point car les différentes communes ont des taux d'imposition relativement proches.

La commune nouvelle dépasserait les 3500 habitants.

La gestion du personnel impliquerait un coût important par le besoin de recruter un DGS, notamment.

La prochaine étape est la demande auprès d'un bureau extérieur pour se faire accompagner sur le projet.

Ce point sera évoqué lors du prochain conseil.

## 7-Bulletin municipal

Les derniers articles sont attendus pour établir le bulletin municipal.

## 8-Décorations de Noël

Les décorations de Noël créées par les bénévoles ont été déposées le dans les bourgs et différents villages de la commune.

## 9-Vœux du Maire

Les vœux du maire auront lieu le samedi 28 janvier 2023 à 11h00.

## 9-Point nombril + invitation 27 janvier 2022

Le courrier pour la demande d'audit énergétique a été reçu en mairie. La demande au SIEDS a été effectuée.

Pour remercier la mobilisation et le soutien des bénévoles lors du Festival du Nombriil l'été dernier, les équipes du Festival ont le plaisir de les inviter à une soirée de remerciements, qui aura lieu le 27 janvier à 19h03 à la salle polyvalente de Pougne-Hérison, pour un apéro et d'autres joyeusetés, pour se retrouver, boire un verre ensemble et manger un bout, afin de clôturer la belle aventure que fut 2022.

## Questions diverses

- Restauration du verger de Hérison par Bocage Pays Branché le 18 février 2023.
- Repair'café au cordon du Nombriil du monde le 18 février 2022
- Clôture du château de Hérison pour l'éco-pâturage : les piquets seront achetés chez un agriculteur de Neuvy-Bouin (à Beauregard). Le bois est local. Le grillage sera acheté chez Alliance Pastorale. un passage du broyeur par temps sera effectué.
- Une question est posée par les communes avoisinantes par rapport à l'installation de kinésithérapeutes sur la commune alors que deux maisons de santé se construisent (à Secondigny et à Saint-Aubin-le-Cloud)

---

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est close à 20 heures.

La prochaine réunion est fixée le 1<sup>er</sup> février à 20h15.